

AVIS en rétrospective

Deux décennies de lutte contre la pauvreté



20 ans
CCLPES

Contributeurs : Michel Bellemare, Caroline Moreau

Rédaction : Adriana Avram Szoke (agente de recherche), Ismaila Ndiaye (secrétaire général)

Un merci spécial à Jeannine Arseneault (ancienne secrétaire générale du CCLPES)
pour sa collaboration à ce projet.

Ce document peut être consulté sur la page Web du Comité consultatif de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'adresse suivante : Quebec.ca/gouv/cclpes.

Courriel : infocclp@mess.gouv.qc.ca

La reproduction partielle ou complète de ce document est autorisée
à la condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-03292-7 (PDF)

© Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

LE COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) est un organisme public institué en vertu de la [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) (la Loi). Selon la Loi, il est composé de 17 membres venant de diverses régions du Québec et issus de groupes représentatifs variés, y compris des personnes en situation de pauvreté.

Le rôle principal du CCLPES est de conseiller la ministre responsable de l'application de la Loi dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans cette perspective, il peut procéder à des consultations, solliciter des opinions et recevoir ou entendre les demandes et les suggestions de personnes, d'organismes ou d'associations. Le CCLPES exerce un rôle de vigie et donne des avis sur les politiques gouvernementales ainsi que sur l'utilisation des sommes constituant le fonds affecté à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les conseils, les avis et les recommandations qu'il rédige sont rendus publics 30 jours après les avoir transmis à la ministre.

Les travaux du CCLPES s'appuient sur les énoncés du préambule de la Loi, qui affirment que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation.

Valeurs :
inclusion, diversité,
collaboration, qualité,
rigueur, ambition.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
CONTEXTE.....	3
LES PREMIERS JALONS.....	3
EMPLOI ET PARTICIPATION CITOYENNE.....	4
BESOINS DE BASE NON COMBLÉS	5
PRÉVENTION ET PANDÉMIE.....	5
RÉPONSES AUX CRISES ET VISION INCLUSIVE	6
ANNEXES.....	7
MEMBRES DU CCLPES (novembre 2025).....	7
ANCIENS MEMBRES.....	8

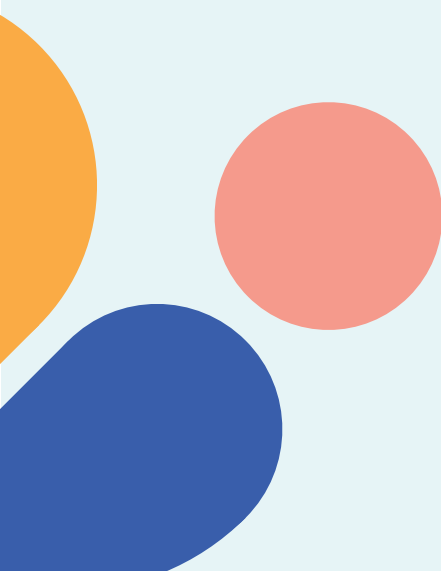
AVANT-PROPOS

Cette rétrospective des avis met en lumière l'autonomie du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES), ainsi que sa capacité à intégrer la voix des personnes en situation de pauvreté. Le fondement de notre message n'a jamais changé au fil du temps : il faut toujours mettre la dignité et l'inclusion au cœur de l'action du gouvernement. Ce document illustre aussi une vision cohérente : sécuriser les parcours de vie, améliorer l'aide à l'emploi, valoriser toutes les formes de contribution sociale et renforcer les filets de protection.

Aujourd'hui, grâce au [Plan stratégique 2024-2028](#), le CCLPES renouvelle sa promesse de solidarité. Il aspire à être plus agile et performant en prévoyant les défis émergents (vieillesse, logement, fracture numérique, changements climatiques) et en proposant des solutions durables.

Fort de son expertise et de sa nouvelle feuille de route, le CCLPES entend poursuivre son rôle de vigie et de conseil en se tournant résolument vers l'avenir. Sa mission est de contribuer à bâtir, avec constance et ambition, une société plus juste, inclusive et durable, où personne n'est laissé pour compte.

Rêver d'une société sans pauvreté, c'est d'abord refuser l'habitude de l'inacceptable. Au-delà des considérations budgétaires, l'enjeu principal demeure la qualité des vies humaines, qui méritent, toutes, d'être vécues dans la dignité.





CONTEXTE

Depuis le début de ses travaux en mars 2006, le [Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale \(CCLPES\)](#) remplit avec constance sa mission principale de conseil et de vigie auprès du gouvernement du Québec. Malgré les défis relatifs à sa capacité organisationnelle¹, le CCLPES continue à fournir des avis impartiaux et constructifs même lorsque ses recommandations ne cadrent pas avec les orientations gouvernementales. L'indépendance dans la formulation de recommandations répond à l'exigence fondamentale de servir l'intérêt public. Cette posture assumée et les valeurs² qui le guide, la participation constante des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration de ses documents, ainsi que le souci de préserver une collaboration équilibrée avec les instances gouvernementales font la force du CCLPES.

Ses publications portent sur des enjeux structurels (tels le revenu, l'emploi, le logement, l'itinérance, la fiscalité) et conjoncturels (comme la pandémie et l'inflation), et une constante se dégage : placer l'inclusion et le droit à une vie digne au cœur des politiques publiques. Voici une brève rétrospective des principaux documents publiés par le CCLPES.

LES PREMIERS JALONS

Les premiers avis publiés posent les bases de son rôle-conseil : mesurer les répercussions des hausses tarifaires sur les personnes à faible revenu³, proposer une stratégie pour lutter contre la pauvreté persistante chez certains groupes à risque (personnes réfugiées et immigrantes récentes, personnes handicapées et personnes itinérantes ou à risque d'itinérance)⁴, fixer des cibles d'amélioration du revenu⁵ et soutenir l'action locale⁶.

L'avis [Une cible à atteindre pour le bien de tous. Une cible atteignable si l'on s'y met tous](#) (2010) insiste sur la nécessité de garantir un revenu suffisant pour couvrir les besoins essentiels et de définir des objectifs mesurables de réduction de la pauvreté. La même année, l'avis [Vieillir seul, les répercussions sur la pauvreté et l'exclusion sociale](#) (2010) révèle les

vulnérabilités des aînés isolés. Le constat principal est que le vieillissement démographique et l'augmentation du nombre de personnes vivant seules amplifient significativement le risque de pauvreté persistante et d'isolement social. L'avis propose un double objectif : redresser la situation des personnes touchées et mettre en place des mesures de prévention pour que les futures générations puissent vieillir dignement. Les recommandations s'articulent autour de l'amélioration des conditions matérielles (revenu, logement, services) pour assurer la sécurité économique des personnes âgées. L'avis souligne aussi l'urgence de briser l'isolement en soutenant les organismes communautaires et en combattant l'âgisme afin de favoriser la pleine participation sociale.

1. Selon l'article 23 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « le Comité consultatif est composé de 17 membres nommés par le gouvernement sur la recommandation du ministre ». En novembre 2025, le CCLPES comptait 10 membres.
2. [Mission et valeurs | Gouvernement du Québec](#).
3. Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [Les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu. Des tarifs qui excluent... Des solutions qui rassemblent](#), 2008.
4. Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [Prévention de la pauvreté persistante. Revoir nos façons de faire : un choix judicieux et humain](#), 2009.
5. Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [Les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles. les meilleurs moyens de les atteindre ainsi que le soutien financier minimal](#), 2009.
6. Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [Le soutien à l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#), 2009.

EMPLOI ET PARTICIPATION CITOYENNE

En 2012, un cadre général structure l'approche du CCLPES concernant les futurs avis sur l'emploi⁷. Entre 2013 et 2015, plusieurs avis publiés sous le titre générique *L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever* portent sur l'emploi comme levier de sortie de la pauvreté. Tous ces documents soulignent l'importance de la dignité et du bénévolat en tant que facteurs essentiels d'inclusion sociale. Sur ce point, l'avis [Au-delà de l'emploi, reconnaître la participation citoyenne et le droit à la dignité](#) (2015) rappelle que l'inclusion passe également par la reconnaissance du travail non rémunéré. Le CCLPES préconise que la participation citoyenne soit considérée comme une contribution essentielle à la société, surtout pour les personnes éloignées du marché du travail.

L'avis [Pour assurer le droit à un travail décent : améliorer la qualité des emplois](#) (2013) examine les défis liés à la pauvreté malgré l'emploi.

Il souligne surtout l'importance de garantir un travail décent pour tous et formule des recommandations pour soutenir les populations vulnérables. Aujourd'hui encore, il apparaît essentiel de mettre en œuvre des mesures visant à réduire les facteurs qui maintiennent certains travailleurs dans une situation de vulnérabilité⁸.

Le document [L'aide à l'emploi : pour une intégration durable](#) (2015) porte sur l'emploi comme outil de lutte contre la pauvreté, en soulignant que de nombreux travailleurs vivent sous le seuil de faible revenu. Selon cet avis, l'aide à l'intégration en emploi doit être une priorité, avec des fonds suffisants, pour que le travail mène non seulement à une réduction du nombre de prestataires de l'aide sociale, mais surtout à une amélioration durable des conditions de vie.

UN REVENU DÉCENT POUR TOUS

En 2015, l'avis [Réformer la fiscalité pour tendre vers un Québec sans pauvreté](#) analyse le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. À cette occasion, le CCLPES salue la bonification du crédit d'impôt pour solidarité comme seule mesure touchant les plus démunis, y compris les prestataires de l'aide sociale, et recommande de mettre en place une fiscalité qui rehausse le revenu des personnes en situation de pauvreté pour qu'il atteigne au moins 100 % de la Mesure du panier de consommation et que chaque heure travaillée génère un gain significatif. Il s'oppose à l'approche de réforme à coût nul et au financement des baisses d'impôt par des hausses de taxes et de tarifs, jugés régressifs. De plus, le CCLPES souligne que la récupération trop rapide des montants alloués par des mesures de soutien crée des taux effectifs marginaux d'imposition très élevés pour les travailleurs à faible revenu, ce

qui décourage l'effort de travail. Un impératif est souligné dans ce document : faire en sorte que le travail permette de gagner décemment sa vie.

Quelques années plus tard, en 2020, les membres du CCLPES ont entrepris une réflexion approfondie sur les politiques d'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail et qui bénéficient de l'aide de dernier recours. L'avis [Réflexion sur les programmes d'assistance sociale: la question de l'incitation au travail](#) (2021) préconise notamment un soutien accru et durable à ces personnes ainsi qu'une approche plus humaine de ces politiques. Enfin, l'avis met en évidence l'inefficacité de l'approche selon laquelle moins d'aide financière favoriserait le retour à l'emploi.

Tous ces avis présentent la vision du CCLPES : sécuriser les parcours, améliorer l'aide à l'emploi, reconnaître toutes les formes de contribution.

7. Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [Cadre général des avis sur l'emploi à être élaborés par le Comité consultatif](#), 2012.

8. La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* stipule que le gouvernement doit viser à améliorer la qualité des emplois afin que les personnes qui travaillent puissent disposer d'un revenu permettant un niveau de vie décent. Selon le dernier [Bilan-Faim](#) (Québec 2025), 20,6 % des ménages qui font appel à une banque alimentaire ont un emploi comme principale source de revenus (plus que le double en trois ans).

BESOINS DE BASE NON COMBLÉS

L'avis [Comblers ses besoins de base : une cible réaliste et conforme à l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) (2018) se concentre sur la nécessité d'assurer un revenu décent pour tous et propose des mécanismes fiscaux pour y parvenir. Le document comprend une mise à jour des recommandations de 2009 sur les cibles d'amélioration du revenu. Il réaffirme les objectifs de la [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) (la Loi) et appelle le gouvernement à adopter une cible de revenu minimale (80 % du seuil de référence de la Mesure du panier de consommation) comme première étape⁹.

Les membres du CCLPES ont aussi formulé cette mise en garde qui peut toujours être réitérée aujourd'hui : « L'équilibre du budget du Québec et l'intégration au marché du travail ne doivent pas se faire en maintenant des groupes de personnes à disposer d'un revenu frisant l'indigence. Il est prioritaire de leur assurer un revenu permettant de sortir réellement de la pauvreté. »

PRÉVENTION ET PANDÉMIE

Les publications qui ont suivi mettent l'accent sur la prévention et la lutte contre les inégalités structurelles. En 2021, le CCLPES analyse les impacts de la pandémie¹⁰ sur les populations vulnérables et les failles de protection, et propose des mesures pour renforcer la capacité d'adaptation collective. L'avis souligne la nécessité d'une stratégie sociale qui ne vise pas seulement un retour « à la normale », mais à une société plus juste et inclusive, tirant parti des leçons de la crise pour renforcer les filets sociaux et les services publics. Ce document est un appel à une action urgente et coordonnée pour protéger les populations vulnérables contre les effets persistants et profonds de la pandémie, en valorisant le rôle des organismes communautaires et en renforçant l'engagement gouvernemental.

Publié en 2022, l'avis [La prévention : une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale](#) repose sur le principe de l'universalité proportionnée : investir tôt dans la santé, l'éducation et le logement, et le faire de manière plus intense là où les besoins sont plus grands, afin de réduire les coûts sociaux et les inégalités à long terme. Ce document est un plaidoyer pour un changement de paradigme. Il met l'accent sur la prévention comme le moyen le plus efficace de construire une société québécoise plus juste, équitable et inclusive.

9. « Le Comité consultatif réitère sa recommandation que, dans une première étape, le soutien financier minimal garantisse au moins 80 % du seuil de revenu disponible de référence de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour les personnes sans gains de travail et que ce soutien soit indexé du coût de l'augmentation annuelle du panier minimal qui a servi de base au choix de ce pourcentage. » Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. *Comblers ses besoins de base : une cible réaliste et conforme à l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, 2018.

10. Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [Avis préliminaire portant sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables](#), 2021.

RÉPONSES AUX CRISES ET VISION INCLUSIVE

Les documents plus récents du CCLPES invitent à accélérer le passage du constat à l'action au moyen de cibles et d'un financement stable, cap déjà reflété dans son plan stratégique¹¹.

Le mémoire déposé dans le cadre des travaux d'élaboration du quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2023) réitère les préoccupations majeures du CCLPES et propose des cibles ambitieuses (entre autres, accroître l'offre de logements sociaux, élargir le [Programme de revenu de base](#) à tous les prestataires de l'aide sociale).

En 2024, trois notes thématiques abordent des nœuds critiques dans la lutte contre la pauvreté : [l'itinérance, la réforme de l'assistance sociale](#) (oui à la simplification, mais sans conditions excluant ni atteinte à la dignité) et [les revenus de travail](#). Les recommandations s'articulent autour de la préservation de la dignité et de l'amélioration de la sécurité économique.

Par l'intermédiaire de la lettre ouverte [Des politiques publiques plus humanistes et inclusives: un enjeu majeur en temps de crise](#) (2025), le CCLPES alerte sur les effets des compressions budgétaires qui risquent d'accroître les inégalités et de fragiliser davantage les personnes vulnérables. Il rappelle

l'importance de préserver et de renforcer le filet social et d'appliquer l'article 20 de la Loi¹². Les membres demandent de la transparence sur les coupes budgétaires et la publication de mesures d'atténuation tenant compte des aspects humains.

Enfin, l'avis [L'itinérance hors des grands centres urbains](#) (2025) met en lumière la réalité régionale, les défis d'accès aux services et recommande des solutions adaptées. Tout en prônant une réponse rapide aux besoins de base des personnes en situation d'itinérance, cet avis appelle à dépasser la gestion de crise pour mettre en place des solutions durables et équitables, tenant compte des spécificités des milieux hors des grands centres urbains, afin de s'assurer que personne n'est laissé pour compte.

Tous ces documents s'inscrivent dans une logique de cohérence intersectorielle et reposent sur une vision constante : la lutte contre la pauvreté doit être transversale, proactive et centrée sur les droits de la personne, en misant sur la prévention, la dignité et l'inclusion sociale. Fondamentalement, le CCLPES croit fermement que sans un revenu décent, qui assure une vie digne à tous les citoyens, la pauvreté et l'exclusion sociale ne seront pas vaincues.

11. Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [Plan stratégique 2024-2028](#), 2024.

12. « Chaque ministre, s'il estime que des propositions de nature législative ou réglementaire pourraient avoir des impacts directs et significatifs sur le revenu des personnes ou des familles qui, selon les indicateurs retenus en application de la présente loi, sont en situation de pauvreté, fait état des impacts qu'il prévoit lors de la présentation de ces propositions au gouvernement. »

ANNEXES

MEMBRES DU CCLPES (NOVEMBRE 2025)

PRÉSIDENT

Richard Gravel

Directeur général
Collectif des entreprises d'insertion du Québec
Région de Laval

MEMBRES AYANT LE DROIT DE VOTE

Michel Bellemare

Regroupement pour la défense
des droits sociaux de Shawinigan
Région de la Mauricie

Monique Toutant

Association pour la défense des droits sociaux
du Québec métropolitain
Région de Québec

Caroline Moreau

Directrice Corporation de développement
communautaire de L'Érable Inc.
Région de L'Érable

Onil Duguay

Représentant des organismes et de groupes représentatifs
en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Région de la Chaudière-Appalaches

Bertrand Gignac

Directeur général, Conférence des Tables
régionales de concertation des aînés
du Québec
Région de Portneuf

Catherine Gagné (vice-présidente)

Régisseuse à la planification et à l'expertise
à la Ville de Laval
Région de Laval

Rudy Humbert

Directeur général, Réseau des carrefours
jeunesse-emploi du Québec
Région de Montréal

Véronique Vézina

Directrice, Regroupement des organismes de personnes
handicapées de la région 03 - Chroniqueuse et
animatrice, Ami-Télé, Accessibilité Média inc.
Région de Québec

MEMBRE N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE (MEMBRE ISSUE DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Natalie Rosebush

Vice-présidente de la Commission
québécoise des libérations conditionnelles

ANCIENS MEMBRES

- Damien Arsenault
- Jean-François Aubin
- Marie-Andrée Beaudoin
- Lucie Bélanger
- Marguerite Blais
- Martin Blais
- Réal Boisvert
- Geneviève Bouchard
- Pascale Caron
- Édith Cloutier
- Monique Côté
- Dominique Daigneault
- Renée Deschênes
- Charles Desjardins
- André Dontigny
- Danielle Fournier
- Sylvain Gagnon
- Francis Gauthier
- Daniel Germain
- Shannon Goedike
- Michel Hamelin
- Jean-Claude Icar
- Tommy Kulczyk
- Mathieu Laberge
- Patrice Lacasse
- Patrick Lahaie
- Frédéric Lalande
- Richard Lavigne
- Jeanne Lavoie
- Chantal Maltais
- Bernard Matte
- Pierre Michaud
- André Mignault
- Hélène Morin
- Réjeanne Pagé
- Jane Cowell-Poitras
- Anne Marie Rodrigues
- Julie Rousseau
- Jacinthe Roy
- Marie-Renée Roy
- Céline Trudel
- Nancy Villemure
- Myriam Zaidi

